



Procès-verbal de l'Assemblée des délégués CPVAL du 22 juin 2022

Salle de Conférence de la BCVs, Rue des Creusets 11, Sion

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

A 16h30, le Président du CA de CPVAL ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués ainsi qu'aux invités (FMEP et PWC).

La séance sera tenue dans les deux langues avec présentation ppt sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Le Président précise qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'a été déposée et que l'Assemblée, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 9 juin 2022, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation du pv de l'Assemblée des délégués du 15 septembre 2021 ;
3. Rapport d'activité de la prévoyance et comptes 2021 ;
4. Gestion de fortunes 2021 - 2022;
5. Election d'un représentant des assurés au CA de CPVAL ;
6. Questions et divers

Après nomination des scrutateurs en vue du point 5 de l'ordre du jour, le Président annonce une participation de 55%. 17 délégués se sont excusés. La participation du Bas-Valais représentait 75% pour 25% pour le Haut-Valais.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 15 SEPTEMBRE 2021

Le pv, consultable sur le site de la Caisse et distribué sur demande des délégués, n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Il a ainsi été approuvé à l'unanimité sans modification avec remerciements à la Direction.

3. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA PREVOYANCE ET COMPTES 2021

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction résume les highlights de l'année 2021 en insistant sur le caractère exceptionnel de l'exercice ; en effet, non seulement les rendements réalisés ont été parmi les meilleurs résultats des 20 dernières années, mais les bilans des Caisses ont été assainis et consolidés, les provisions constituées à leur niveau maximum et les réserves de fluctuation de valeur ont atteint leur objectif. Compte tenu de ces constats, le CA de CPVAL a ainsi pu rémunérer les comptes des assurés actifs de CPVAL à hauteur de 4,5% et allouer une demi-rente mensuelle supplémentaire aux bénéficiaires de rentes.

En termes d'effectifs, la CPF comprend 6'010 actifs (baisse de 363 assurés par rapport à 2021) et 6928 rentiers, soit 239 de plus qu'à fin 2021. La CPO, quant à elle, comptabilise 6'880 assurés actifs (hausse de 809 assurés) et 95 rentiers (hausse de 54).

Les chiffres du bilan de la CPF atteignaient à fin 2021 un montant de CHF 5'728 mios, constitué à raison de 59% des engagements des bénéficiaires de rentes pour un degré de couverture de 102%. Pour la CPO, le total du bilan atteignait CHF 939 mios à la même période pour un degré de couverture de 117% et seulement 3,2% pour les bénéficiaires

de rentes. Les différentes provisions constituées représentaient 12% du bilan en CPF et 26% en CPO. Quant aux RFV, elles se montaient à CHF 464 mios dans la CPF et à CHF 141 mios dans la CPO, soit le maximum de leurs objectifs.

Le cash flow de prévoyance évoluait comme prévu dans les hypothèses d'évolution des deux Caisses, à savoir CHF - 103 mios pour la CPF et CHF + 118 mios dans la CPO. Les frais administratifs par assurés représentent CHF 2,4 mios pour l'exercice 2021, soit un montant de CHF 121.- par assuré. La Direction fait remarquer que ce coût est bien en-dessous du coût moyen des Caisses en Suisse qui est de l'ordre de CHF 220.-

D'autres éléments statistiques en lien avec les retraites et les décès ont également été présentés par la Direction.

En conclusion, la Direction informe des dernières modifications réglementaires entrées en vigueur en 2021, à savoir d'une part la possibilité de rembourser les montants prélevés dans le cadre de l'accession à la propriété jusqu'à l'âge de référence de retraite et d'autre part la possibilité de maintenir son assurance au sein de CPVAL en cas de licenciement dès 58 ans.

La Direction informe enfin sur les thèmes actuellement en examen au sein du CA de la Caisse, soit l'éventuelle introduction d'une rente de partenaire, une redéfinition du capital-décès et une ouverture plus importante de l'option en capital lors de la retraite.

4. GESTION DE FORTUNES 2021 - 2022

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction a introduit le sujet par quelques informations concernant la fortune de CPVAL CHF 6,95 mias (CPF : CHF 5,85 mias et CPO : CHF 1,1 mias) (accroissement de 51,1% depuis début 2020), une transparence de 100% du portefeuille pour un coût de 0,278% et une performance annuelle de 4,1% sur les 22 dernières années. La Direction relève ensuite les enjeux stratégiques des deux Caisses dont la structure démographique est différente, l'évolution des cash-flows diamétralement opposée et la structure financière propre à chaque Caisse. L'enjeu pour le CA sera de gérer au mieux ces deux sous-Caisses tout en souhaitant obtenir des résultats analogues et des intérêts identiques en fin d'année. L'objectif de rendement souhaité avoisine les 3% pour un niveau de risque de 4,6%.

Ces données peuvent être remplies grâce à une bonne diversification des classes d'actifs. A fin 2021, 10 classes d'actifs caractérisent les deux portefeuilles dont le prêt à l'Etat du Valais qui, à lui seul, représente 29% de la fortune.

La Direction commente dans une deuxième partie le contexte financier et économique qui a accompagné l'année 2021 et les 6 premiers mois de 2022 en soulignant essentiellement deux fortes tendances diamétralement opposées. L'une jusqu'à fin 2021 qui a eu des répercussions très positives sur toutes les classes d'actifs et plus particulièrement les actions (+ 20%) et qui a permis aux deux Caisses de réaliser un résultat de 8,3% en 2021 et l'autre depuis le début de l'année 2022, caractérisée par des forts replis dans toutes les classes d'actifs cotées, à l'origine d'une performance de -6,9% à fin juin sur l'ensemble du portefeuille. La Direction relève la particularité de cet exercice où même les obligations affichent des résultats négatifs à deux chiffres. Du jamais vu dans l'histoire moderne de la finance. Les performances des deux Caisses restent très proches l'une de l'autre (-6,9% pour la CPF et -6,8% pour la CPO) (CPVAL : -6,9%).

La Direction a ensuite donné quelques informations sur le parc immobilier de la Caisse. A fin 2021, CPVAL gérait 968 appartements dont 250 en projet ou en construction et 71 surfaces administratives et commerciales pour une valeur totale de CHF 370 mios et une rentabilité de 4,1% sur les 20 dernières années. La Direction présente ensuite brièvement les labels « sans obstacles » et « optimum énergie » développés par la Caisse depuis 2 ans que CPVAL applique lors de la construction de ses projets.

En dernière partie, la Direction a informé l'Assemblée de la politique ESG suivie par la Caisse et des différentes démarches déjà entreprises. Des démonstrations ont été faites de l'application utilisée par la Caisse (Canopia) qui permet à ses organes responsables non seulement de se faire une idée sur le niveau ESG des investissements mobiliers de la Caisse à travers un consensus d'analystes mais surtout qui permet sur base semestrielle de piloter ces investissements de sorte à améliorer le rating moyen du portefeuille de la Caisse. Cette étape est fondamentale avant le développement d'une véritable stratégie concrète ESG que le CA décidera au plus tard en 2023. A l'heure actuelle, les placements immobiliers ne sont pas encore examinés ; en revanche, le 80% de la fortune de CPVAL est au bénéfice d'une bonne note selon Canopia et ce malgré le mauvais rating obtenu par la Caisse de la part de l'Alliance climatique. Toutefois, il ne s'agit que d'un seul avis contre une moyenne d'analystes utilisée par Canopia. Cette thématique sera une préoccupation importante du CA dans les prochains mois à venir.

5. ELECTION D'UN REPRESENTANT DES ASSURES AU CA DE CPVAL

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Suite à la démission de M. Gérald Duc prévue pour le 31 décembre 2022, représentant des assurés au sein du CA de CPVAL, il incombe à l'Assemblée des délégués de procéder à l'élection d'un nouveau représentant des assurés (art 17 de la LCPVAL). La Direction précise quelques notions sur le déroulement de l'élection. Sur la base d'une convention signée entre CPVAL et la FMEP qui permet à la Fédération de procéder aux recommandations de candidats représentants des assurés au sein du CA de CPVAL, le Président de CPVAL passe la parole à Mme Volpi Fournier, Présidente de la FMEP. Celle-ci informe l'Assemblée d'une candidature unique, à savoir celle de M. Florent Théodoloz, membre de l'APeVAL, né le 25.09.1975, domicilié à Réchy et travaillant au service de la santé comme chef de section.

Sa candidature est mise au vote. A une très forte majorité, M. Théodoloz est élu comme nouveau membre du CA de CPVAL comme représentant des assurés avec une entrée en fonction le 1^{er} janvier 2023.

L'Assemblée remercie ensuite M. Gérald Duc pour son engagement et son travail au sein des différentes Commissions et Conseils et lui souhaite une reposante et bienveillante retraite.

6. QUESTIONS ET DIVERS

Sous ce point sont notamment traitées les 3 demandes écrites reçues par la Caisse afin d'être commentées lors de dite Assemblée.

La première demande émane d'un membre de l'Assemblée et porte sur le souhait de tenir deux Assemblées des délégués (une par Caisse), ceci afin de mieux tenir compte des buts et des attentes bien différents des deux Caisses. Par courrier du 30 mai, CPVAL a répondu qu'aussi bien les dispositions légales que réglementaires de CPVAL prévoient dans leurs articles une seule Assemblée des délégués comme organe de CPVAL. Pour rappel, seule CPVAL est considérée comme Caisse de prévoyance du Canton du Valais, inscrite au registre du Commerce ; les deux sous-Caisses n'ayant pas d'existence juridique, donc pas d'organes et a fortiori pas d'Assemblée des délégués.

La deuxième demande émane également d'un membre de l'Assemblée et porte sur la politique de la Caisse en matière d'indexation des rentes. Le Président explique le processus mis en place par la Caisse permettant de décider si une indexation doit avoir lieu ou également si une attribution unique peut être envisagée, comme ce fut le cas cette année. Le principe reste fortement lié à la situation financière de la Caisse. Cette décision est de la compétence du CA et doit être prise chaque année en fonction des résultats réalisés par la Caisse et de sa situation financière globale. Le président souligne que ce thème reste un thème prioritaire pour CPVAL, une Caisse de pensions devant se soucier de l'indexation des rentes versées.

La troisième demande est parvenue sous forme de courriel des associations AVPES et APHEVS et portait sur la politique ESG de la Caisse et des mesures immédiates et efficaces mises en place pour une orientation plus durable des investissements. Cette demande a été traitée par la Direction sous le chiffre 4 de l'ordre du jour Gestion de fortunes et fera encore très certainement l'objet de communications ultérieures. Cette thématique préoccupe le CA depuis quelques années déjà. Il se prononcera fin 2022/début 2023 sur sa stratégie ESG.

Quelques questions supplémentaires ont ensuite été posées par l'Assemblée lors des différentes interventions concernant les intérêts négatifs, les modifications à venir des prestations décès et la santé financière des Caisses. Le Président et la Direction ont donné réponse à ces questions.

La présentation ppt qui a accompagné cette Assemblée peut être consultée sur le site de la Caisse www.cpval.ch (www.pkwal.ch).

Le Président remercie les participants, la Direction ainsi que ses collègues du CA et clôt l'Assemblée à 17h40 en conviant les membres présents à partager l'apéritif offert par la BCVs.

Sion, le 2 décembre 2022/pv

CPVAL
La Direction : Patrice VERNIER

